

FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER (FER)

ÉTATS FINANCIERS

Aux 30 septembre 2014 et 2013

Table des Matières

	<u>Pages</u>
États Financiers	
Rapport des Auditeurs Indépendants	1 – 2
Bilans	3
États des Résultats	4
États de l'Évolution des Flux de Trésorerie	5
Notes Afférentes aux États Financiers	6 – 19
Annexe I	
Contrôle Interne	
Rapport des Auditeurs Indépendants	20 – 21
Résultats	22 – 26
Suivi des Recommandations de l'Exercice Précédent	27 – 28

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Monsieur François - Marie Georges
Directeur Général
Fonds d'Entretien Routier (FER)
Port-au-Prince, Haïti

Rapport sur les États Financiers

Nous avons audité les états financiers ci-joints du Fonds d'Entretien Routier (FER) qui comprennent l'état de la situation financière au 30 septembre 2014, les états des revenus et des dépenses et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des règlements comptables importants et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la Direction vis-à-vis des États Financiers

La Direction de FER est chargée de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers joints au présent rapport, sur la base de notre audit. Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux normes de déontologie en vigueur et que l'audit soit planifié et exécuté de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants à l'appui des montants et des informations présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes importantes imputables à des fraudes ou erreurs. En procédant à l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entreprise portant sur la préparation et à la présentation fidèle d'états financiers, afin d'utiliser des procédés d'audit appropriés dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'entreprise. Un audit comprend également l'appréciation du caractère approprié des principes comptables utilisés et la vraisemblance des estimations comptables faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.